



Communiqué : compendium du rapport de gestion

Date : mercredi 8 mars 2017
Embargo : mercredi 8 mars 2017, 9h

Adoption du rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 2016

Le Conseil fédéral a adopté son rapport de gestion 2016. Ce rapport informe du degré de réalisation des objectifs du Conseil fédéral, non sans aborder la manière dont les événements imprévus ont été traités. Font partie des thèmes prioritaires de l'année écoulée : le programme de stabilisation pour les années 2017 à 2019, la stratégie « Suisse numérique », le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2017 à 2020, le rapport sur la définition du service public dans le domaine des médias, le message sur la coopération internationale pour les années 2017 à 2020, la réforme des prestations complémentaires, le nouveau rapport sur la politique de sécurité de la Suisse et la Stratégie de politique étrangère pour les années 2016 à 2019.

Le Conseil fédéral s'est fixé trois lignes directrices pour la législature 2015 à 2019 : 1) La Suisse assure durablement sa prospérité ; 2) La Suisse soutient la cohésion nationale et œuvre au renforcement de la coopération internationale ; 3) La Suisse pourvoit à la sécurité et agit en partenaire international fiable. Les objectifs et les mesures présentés dans le rapport de gestion 2016 s'articulent autour de ces lignes directrices.

Dans le domaine **financier**, l'année 2016 a été marquée par deux objets majeurs : le Conseil fédéral a adopté le message sur le programme de stabilisation 2017–2019. Ce dernier vise à assurer le respect des exigences du frein à l'endettement durant les prochaines années. Les mesures proposées couvrent tout l'éventail des tâches de la Confédération. Le Conseil fédéral a en outre adopté le message concernant la révision partielle de la loi sur le Contrôle des finances, qui a pour but d'améliorer la communication, au sein de l'administration fédérale, des résultats des audits menés par le Contrôle fédéral des finances.

Sur le plan **économique**, une place importante a été accordée en 2016 aux « Principes pour une nouvelle politique de croissance » ; le Conseil fédéral entend continuer de promouvoir une croissance économique durable en Suisse. À cet effet, il a adopté en tout 14 mesures, dont les principaux champs d'action sont la « Suisse numérique », l'allégement administratif, la facilitation des importations et l'accès au marché pour les entreprises suisses. Le Conseil fédéral a par ailleurs approuvé, en 2016, le 3^e rapport concernant la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport de base sur les matières premières.

En ce qui concerne les **technologies de l'information et la numérisation**, le Conseil fédéral a ouvert en 2016 la consultation relative à la révision de la loi sur la protection des données, qui vise à renforcer la protection des données pour tenir compte de l'évolution technologique. En outre, il a adopté la stratégie « Suisse numérique », qui doit permettre à notre pays de tirer profit des atouts de la numérisation et à l'économie de se développer de manière dynamique.

S'agissant de la **politique financière internationale**, le Conseil fédéral a adopté en 2016 un rapport actualisé sur la stratégie en matière de marchés financiers ; cette dernière prévoit d'améliorer au mieux les conditions régissant la place financière suisse et d'exploiter les marges de manœuvre qui subsistent sur le plan national dans le domaine réglementaire. La prise en compte des normes internationales restera un élément central de la politique en la matière.

Dans le domaine **fiscal**, le Conseil fédéral a adopté durant l'année sous revue le message relatif au nouveau régime financier 2021, lequel propose de prolonger jusqu'en 2035 la compétence de prélever l'impôt fédéral direct et la TVA, qui sont les principales sources de revenus de la Confédération. En outre, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la révision de la loi sur l'assistance administrative fiscale, qui prévoit d'assouplir, en Suisse, la pratique concernant les données volées.

S'agissant de la **politique de libre-échange**, le Conseil fédéral a continué de développer son réseau d'accords de libre-échange (ALE) en 2016. Il a ainsi approuvé l'ALE entre les États de l'AELE et les Philippines ainsi que celui entre ces mêmes États et la Géorgie. L'ALE avec les Philippines a été signé, tout comme celui avec la Géorgie. Les négociations avec l'Inde se sont poursuivies ; celles avec l'Indonésie ont repris en 2016 et celles avec la Malaisie au sujet de la conclusion d'un ALE ont progressé.

Dans le domaine de la **politique économique extérieure**, le Conseil fédéral a décidé que la Suisse participerait, en 2020, à l'Exposition universelle qui se tiendra à Dubaï sur le thème « Connecter les esprits, construire le futur ». L'Expo Dubaï 2020 offre une plate-forme de communication prometteuse, qui permettra à la Suisse de mettre en avant ses points forts dans les domaines de la formation, de la recherche, de l'innovation, de l'économie et de la politique étrangère.

Pour ce qui est de la **politique européenne**, aucune solution consensuelle n'a pu être trouvée jusqu'à présent dans le cadre des consultations avec l'UE au sujet de la gestion de l'immigration. Par conséquent, le Conseil fédéral a adopté le 4 mars 2016 plusieurs projets de loi visant à mettre en œuvre l'initiative sur l'immigration de masse. Il a notamment proposé de gérer l'immigration en provenance de l'UE et de l'AELE au moyen d'une clause de sauvegarde unilatérale. Fin 2016, la Commission européenne a été informée des décisions prises le 16 décembre 2016 par le Conseil national et le Conseil des États, qui consistent à mettre en œuvre l'art. 121a Cst. en conformité avec l'accord sur la libre circulation des personnes et à préserver ainsi les accords bilatéraux.

Dans le domaine de la **politique en matière de formation**, le Conseil fédéral a adopté en 2016 le message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2017 à 2020. Il a défini quatre domaines d'encouragement prioritaires pour cette période. En 2016, le Conseil fédéral a par ailleurs prolongé d'une année la solution transitoire 2014–2016 pour la participation projet par projet de la Suisse au programme européen de mobilité « Erasmus+ ». Il a ainsi garanti aux Suisses intéressés la possibilité de participer à des projets de mobilité et de coopération jusqu'à fin 2017. Enfin, le Conseil fédéral a pris acte, en 2016, du rapport intitulé « Pénurie de personnel qualifié : mesures de formation dans les branches concernées ». Ce rapport étudie notamment comment assurer la formation de base, la formation continue ou la reconversion d'un plus grand nombre de personnes constituant la main-d'œuvre en Suisse.

Pour ce qui est de la **politique des transports**, le Conseil fédéral a adopté le message sur la révision partielle 1+ de la loi sur l'aviation, qui vise à améliorer la sécurité ainsi que les procédures d'autorisation et encadre la collaboration de Skyguide avec d'autres prestataires de services de navigation aérienne. Un autre message portait sur le financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire pour les années 2017 à 2020. Le Conseil fédéral a par ailleurs adopté le message sur l'organisation de l'infrastructure ferroviaire pour renforcer davantage le système ferroviaire dans notre pays. Le transport régional de voyageurs (TRV) est un élément important des transports publics suisses. Le Conseil fédéral a adopté en 2016 le message concernant l'allocation d'un crédit d'engagement destiné à l'indemnisation des prestations de TRV pour les années 2018 à 2021. En 2016, le Conseil fédéral a également mené une discussion sur la réforme du TRV. Enfin, le Conseil fédéral a adopté le rapport 2016 sur la politique aéronautique de la Suisse.

En matière de **politique énergétique**, le Conseil fédéral a adopté en 2016 le message relatif à la loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques (stratégie « Réseaux électriques »). Un cadre réglementaire optimisé doit permettre d'améliorer et de développer les réseaux électriques suisses en temps voulu et conformément aux besoins pour assurer l'approvisionnement. Par ailleurs, le Conseil fédéral a adopté en 2016 le message portant approbation de l'accord de Paris sur le climat. Approuvé par la communauté internationale à Paris en 2015, cet accord crée un cadre juridiquement contraignant et dynamique, qui oblige tous les États parties à réduire peu à peu leurs émissions de gaz à effet de serre.

Dans le domaine de la **politique des médias**, le Conseil fédéral a adopté en 2016 un rapport sur la définition du service public en matière de médias. Même si Internet et le numérique ont pris une place importante, la Suisse doit disposer d'un service public complet et indépendant dans ce domaine. Pour continuer de répondre à cette exigence, il faut adapter aux niveaux national et régional les conditions générales applicables aux diffuseurs de radio et de télévision titulaires d'une concession. Le Conseil fédéral a également rejeté l'initiative populaire « Oui à la suppression des redevances radio et télévision ». Il a souligné que la Suisse avait besoin d'un service public de qualité dans toutes les régions linguistiques du pays et que seule la péréquation financière interne à la SSR permettait aujourd'hui de produire des programmes radio / TV de même valeur dans toutes les langues officielles.

Dans le domaine de la **politique des langues**, le Conseil fédéral a ouvert la consultation sur un projet de révision de la loi sur les langues. Il a mis en discussion trois options destinées à appuyer l'harmonisation de l'enseignement des langues au cas où les cantons n'appliqueraient pas la stratégie qu'ils ont définie. À la fin de 2016, il a décidé d'attendre et de continuer d'observer la situation avec la CDIP dans un premier temps, puis de réévaluer ultérieurement la situation si le besoin s'en fait sentir.

Dans le domaine de la **politique familiale**, le Conseil fédéral a adopté un message concernant la modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. De nombreux parents ayant des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle, le Conseil fédéral entend soutenir financièrement les cantons et les communes qui ont augmenté leurs subventions afin de réduire les coûts à la charge des parents.

Dans le domaine de la **politique du sport**, le Conseil fédéral a adopté en 2016 le plan d'action pour la promotion du sport, qui comprend des volets relatifs au sport d'élite et au sport populaire. Ce plan d'action propose un processus d'encouragement du sport en plusieurs étapes entre 2017 et 2023. Le programme « Jeunesse et sport » en sera un des grands axes. Dans le cadre du plan d'action, le Conseil fédéral a adopté également un volet concernant les infrastructures sportives. L'accès à des infrastructures modernes est en effet une condition clé d'une politique d'encouragement du sport efficace. En 2016, le Conseil fédéral a également ouvert la consultation en vue de l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives. Enfin, il a mené les premières discussions sur la possibilité d'une candidature suisse aux Jeux olympiques d'hiver 2026.

Dans le domaine de la **coopération internationale**, le Conseil fédéral a adopté le message sur la coopération internationale de la Suisse 2017–2020. Ce message définit l'orientation stratégique de la coopération au développement, mesures de politique économique et commerciale incluses, et vise notamment à renforcer l'aide humanitaire d'urgence et la contribution de la Suisse à la résolution des conflits. Le Conseil fédéral a également décidé de poursuivre le financement du budget du programme de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine pour les quatre prochaines années. La contribution de la Suisse est destinée principalement à favoriser l'accès de la population à l'éducation, à la santé et aux prestations sociales. Par cette participation, notre pays contribue à offrir de meilleures perspectives à la population, à réduire le risque de radicalisation chez les jeunes et à promouvoir une plus grande stabilité dans la région.

En matière d'**assurances sociales**, le Conseil fédéral a approuvé le message sur la réforme des prestations complémentaires. Celle-ci a pour but d'optimiser le système des prestations complémentaires et d'éliminer certains effets pervers. Elle vise également à maintenir le niveau des prestations tout en renforçant la protection du capital de la prévoyance professionnelle obliga-

toire. Les assurés continueront de pouvoir utiliser leur capital de prévoyance professionnelle obligatoire pour acheter un bien résidentiel.

Dans le domaine de la **santé**, le Conseil fédéral a pris acte du rapport sur la consultation relative à la révision totale de la loi fédérale sur l'analyse génétique humaine. Le projet vise à éviter les abus et à garantir la protection de la personnalité. Le Conseil fédéral a en outre approuvé une stratégie nationale pour prévenir et combattre les maladies non transmissibles. Celle-ci vise à empêcher ou retarder l'apparition de maladies telles que le cancer, les maladies cardiovasculaires et le diabète ou à en atténuer les conséquences. Le Conseil fédéral a aussi approuvé la stratégie nationale NOSO contre les infections dans les hôpitaux et les EMS. Enfin, le Conseil fédéral a ouvert une consultation sur la révision de l'OAMal et de l'OPAS. Cette révision prévoit que le réexamen du prix des médicaments remboursés par l'assurance-maladie inclue non seulement une comparaison avec les prix pratiqués à l'étranger, mais aussi une comparaison coûts-bénéfices avec d'autres médicaments sur le marché.

En matière de **migrations**, le Conseil fédéral a approuvé le message relatif à l'approbation de la reprise du règlement UE portant création du Fonds pour la sécurité intérieure dans le domaine des frontières extérieures et des visas. Ce fonds doit contribuer à accroître l'efficacité des contrôles et donc améliorer la protection des frontières extérieures de l'espace Schengen. Le Conseil fédéral a aussi approuvé le message concernant l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie, ce qui permettra de garantir que la Croatie sera traitée comme les autres États membres de l'UE. Dans son rapport sur les réfugiés syriens, il a confirmé qu'il soutenait les propositions de l'UE pour une répartition solidaire des charges liées aux migrations. À ce titre, la Suisse participe aux programmes européens de relocalisation. Enfin, le Conseil fédéral a pris une décision de principe sur l'initiative populaire « Sortons de l'impasse ! Renonçons à rétablir des contingents d'immigration ».

En ce qui concerne la lutte contre la **criminalité**, le Conseil fédéral a approuvé le message concernant la modification du code pénal et du code pénal militaire portant mise en œuvre de l'initiative populaire « Pour que les pédophiles ne travaillent plus avec des enfants ». Le Conseil fédéral a également approuvé un rapport sur les précurseurs d'explosifs disponibles sur le marché et pouvant être utilisés pour fabriquer des substances explosives. Il entend rendre l'accès à ces produits chimiques plus difficile pour réduire le risque que des terroristes s'approvisionnent en Suisse. Enfin, il a pris une décision de principe visant à renforcer les mesures policières préventives dans la lutte anti-terroriste. Les nouvelles mesures comprennent le retrait des papiers d'identité et l'obligation de se présenter au poste de police.

En matière de **sécurité**, le Conseil fédéral a approuvé, dans le cadre du message sur l'armée 2016, le plafond des dépenses de l'armée, le programme d'armement et le programme immobilier du DDPS. Le plafond de dépense proposé pour la période 2017 à 2020 est de 18,8 milliards de francs. Le Conseil fédéral a en outre approuvé un nouveau rapport sur la politique de sécurité que la Suisse mènera ces prochaines années, de même que le message sur le maintien de la valeur du système Polycom. Enfin, le Conseil fédéral a pris acte des propositions du groupe d'étude consacré au système de l'obligation de servir.

En ce qui concerne la **politique extérieure**, le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la stratégie de la politique étrangère pour la législature 2016 à 2019. Quatre grands axes ont été définis. Le Conseil fédéral a aussi approuvé la stratégie de communication internationale 2016 à 2019. L'objectif est de promouvoir une image positive et nuancée de la Suisse à l'étranger, afin que celle-ci puisse préserver ses intérêts sur la scène internationale. Enfin, le Conseil fédéral a décidé de prolonger l'engagement de la Swisscoy au sein de la KFOR jusqu'au 31 décembre 2020 et a approuvé à cet effet un message à l'intention du Parlement. La stabilité dans l'ouest des Balkans, notamment au Kosovo, est essentielle pour la sécurité de la Suisse. Le maintien de la présence de la KFOR dans le cadre de l'engagement international au Kosovo satisfait dès lors les intérêts de la Suisse en matière de politique de sécurité.

Renseignements : Ursula Eggenberger, Chef de la section Communication de la Chancellerie fédérale, Tél. 058 / 462 37 63 ; courriel : ursula.eggenberger@bk.admin.ch